



## **CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MERCREDI 30 JUIN 2010**

**A 20 HEURES**

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Etaient présents :**

MM. Nicolas FLOCH, Patrick AUTRET, François BOURDON, Claude CAVAREC, Stéphane CLOAREC, Jean-Marc CUEFF, Thomas GODIN, Hervé JEZEQUEL, Pascal LE PAPE, François MOAL, Jean-Yves PENDU, Pierre ROIGNANT, Pascal ROUE, Bernard SIMON, Mlles Monique BECAM, Françoise CADIOU, Morgane COZ, Anne DANIELOU, Mmes Katiba ABIVEN, Marie-Thérèse CABIOCH, Michèle FRANÇOIS-GUIVARCH, Claire LECOQ, Céline LEMOIGNE, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Nathalie QUEMENER et Joëlle TOUS-MADEC

### **Procurations :**

Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Odile MULNER-LORILLON, M. Pierre SAUTY.

### **Mandataires :**

M Jean-Yves PENDU mandataire de Mme Anne-Marie ABJEAN-UGUEN  
M. Stéphane CLOAREC mandataire de Mme Odile MULNER LORILLON  
Mme Céline LEMOIGNE mandataire de M Pierre SAUTY

Date de la convocation : 23 juin 2010

Secrétaire de séance : Mme Joëlle TOUS-MADEC.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire précise qu'il souhaite inscrire un nouveau point à l'ordre du jour qui fera l'objet de la question n°12 : Une demande d'autorisation pour la mise en place d'une navette par car entre St-Pol-de-Léon et Roscoff a été faite au Conseil Général et vient de recevoir un avis favorable. La création d'une ligne St-Pol-de-Léon/Roscoff confiée aux prestataires du Conseil Général doit être validée par le conseil municipal de St-Pol-de-Léon et celui de Roscoff. La convention proposée sera passée pour une durée de 2 mois du 7 juillet et au 1<sup>er</sup> septembre 2010. Il est donc nécessaire que cette question soit traitée lors de la séance de ce jour. M. le Maire demande s'il y a opposition à l'ajout de cette question.

**Unanimité pour l'inscription de la question n° 12**

*La séance est ouverte à 20 heures.*

## **1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION**

**DU 11 MAI 2010**

(Rapporteur : M. le Maire)

le procès-verbal modifié est approuvé à l'unanimité des membres présents  
(abstention des absents : Mmes Anne-Marie ABJEAN-UGUEN, Odile MULNER-LORILLON, M. Pierre SAUTY)

### **2.1 – RAPPORT D'ACTIVITES 2009 DU DELEGATAIRE**

#### **SERVICE DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

#### **Discussion :**

Mr. Jean-Yves PENDU : Mauvaise date de début de contrat sur les documents remis par le délégataire. Le contrat a démarré le 01/01/1990.

M. Hervé JEZEQUEL : Vérification faite, l'information sera répercutée au Fermier qui rectifiera son document de présentation.

Selon les termes de l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire d'un service public communal doit produire avant le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, à la collectivité délégante, un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Les rapports d'activités 2009 pour le service public de l'eau et de l'assainissement sont tenus à la disposition du public.

Suite à la présentation devant les membres du Conseil Municipal avant la présente séance ordinaire, le rapport de délégataire est soumis au conseil municipal qui en prend acte.

**Le Conseil Municipal dans son entier prend acte  
de l'exécution de la communication**

### **2.2 – RAPPORT ANNUEL DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE**

**POUR L'EXERCICE 2009**

#### **SERVICES DELEGUES DE L'EAU & DE L'ASSAINISSEMENT**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le représentant légal de la collectivité présente à l'assemblée un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement collectif. Ce rapport doit contenir certains indicateurs techniques et financiers fixés par le décret n° 95-635 du 06 mai 1995.

Les indications réglementaires ayant été jointes à la convocation de la présente réunion, je vous demande d'émettre un avis ; celui-ci ainsi que les rapports au titre de l'année 2009 seront mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Discussion :**

M. Jean-Yves PENDU : Je suis surpris que le délégataire ne fasse pas apparaître le prix moyen du m<sup>3</sup> d'eau potable. Ce chiffre est de 6,09 € pour 2009. Il a toute sa place dans le rapport annuel du représentant de la commune.

M. le Maire : La demande sera faite au délégataire mais il faut rappeler que ce tarif de 6,09 € ne concerne pas les usagers non raccordés au réseau public de l'assainissement.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte moins 6 abstentions  
(MM. Jean-Yves PENDU + 1 pouvoir, Claude CAVAREC, Bernard SIMON  
Mme Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Melle Monique BECAM)**

**3 – VOTE DES TARIFS 2010**

(Rapporteur : M. François BOURDON)

Après avoir été examinés par la Commission des Finances, je soumetts à votre approbation les nouveaux tarifs des services communaux applicables à partir du 1er juillet 2010.

OBJET	UNITE	TARIFS AU 01/07/2010
<b>LOYERS</b>		
Logements Mairie	Mois	<b>182,00</b>
Haut Léon	Année	<b>4 364,50</b>
<b>LOCATION STADES</b>		
Nocturne	match	<b>894,00</b>
Semi-nocturne	match	<b>716,00</b>
Matinée	match	<b>548,00</b>
<b>LOCATION SALLES</b>		
<b><u>Centre M.COLOMBE</u></b>		
Petite salle-personnes privées	Journée	<b>73,00</b>
Grande salle-Assoc.sans recettes	Journée	<b>Gratuit</b>

Grande salle-Assoc.locale avec recettes	Journée	156,00
Grande salle-Assoc.ext. avec recettes	Journée	240,00
Grande salle-Assoc.ext. sans recettes	Journée	81,00
Grande salle-Prive avec ou sans recettes	Journée	343,00
Grande salle + cuisine	Journée	466,00
<b>KEROULAS</b> et <b>FOYER DE LA GARENNE</b>	Journée	93,00
	1/2 journée	47,00
<b>MAISON DES PERMANENCES</b>	Heure	2,20
<b>SALLE DE SPORT</b>	Journée	91,00
<b>POL AURELIEN &amp; PREAU JAURES</b>		
Privé	Journée	93,00
Association	Journée	Gratuit
<b>TY COAT -CREACH A LEO</b>	Journée	55,00
<b>STE THERESE</b>		
Association locale sans recettes	Journée	177,00
Association locale avec recettes	Journée	274,00
Association extérieure sans recettes	Journée	350,00
Association extérieure avec recettes	Journée	441,00
Entreprise, personne privée, autres	Journée	685,00
Caution / Prive avec ou sans recettes et autres	Journée	877,00
Utilisation hors du cadre horaire 8h-24 h ( technicien )	Heure	50,00
<b>SALLE DU KREISKER</b>		
Assoc.locale avec recettes	1 ère Journée	Gratuit
"	Journée suppl	155,00
Assoc.locale Sans recettes	Journée	Gratuit
Assoc.extérieure avec recettes	Journée	238,00
Assoc.extérieure sans recettes	Journée	81,00
<b>CAUTION</b> prêt de vaisselle		90,00
<b>CAUTION</b> mise à disposition de salle		877,00
<b>CAUTION</b> Remise de clé		170,00
<b>GARDERIES MUNICIPALES</b>		
Fréquentation régulière	Heure	1,05
Fréquentation occasionnelle( - 5 h/mois )	Heure	1,80
Goûter	Unité	0,65
<b>PHOTOCOPIES</b>		
A 4 / Particulier	Unité	0,20
A 4 couleur	Unité	1,50
A 3 noir et blanc	Unité	0,60
A 3 couleur	Unité	2,80

OBJET	UNITE	TARIFS AU 01/07/2010
<b>DROITS DE PLACE</b>		
<b><u>Etalage sur la voie publique</u></b>		
Abonné	Mètre-linaire	0,60
Non-abonné	Mètre-linaire	1,00
Démonstrateurs, chanteurs	Journée	10,50
<b><u>Etalage des commerces</u></b>		
Terrasses de café, pâtisserie	Zone 1-m <sup>2</sup>	23,00
Terrasses de café, pâtisserie	Zone 2-m <sup>2</sup>	17,30
Fêtes locales	Forfait<= 5 m	113,00
" "	m/linaire en +	57,00
<b><u>Etablissements bancaires</u></b> : parkings	m <sup>2</sup> / an	45,50
<b>HIVERNAGE BATEAUX</b>		
<b><u>Moins de 8 m</u></b>		

Par saison - 1 er octobre / 30 avril	Emplacement	95,00
Par mois	"	32,00
<b>8 m et plus</b>		
Par saison - 1 er octobre / 30 avril	"	143,00
Par mois	"	42,00
<b>LOCATION MOUILLAGES (du 01/01 au 31/12/2010)</b>		
Inf à 5 m		135,00
5 - 5,49 m		150,00
5,50 - 5,99 m		165,00
6 - 6,49 m		180,00
6,50 - 6,99 m		195,00
7 - 7,49 m		210,00
7,50 - 7,99 m		225,00
8 - 8,49 m		240,00
8,50 - 8,99 m		255,00
9 - 9,49 m		270,00
9,50 - 9,99 m		285,00
10 m et +		300,00
<b>LOCATION MOUILLAGES A LA QUINZAINE</b>		
Inf à 5,99 m		40,00
6 - 7,99 m		60,00
8 m et +		80,00
<b>LOCATION MOUILLAGES A LA JOURNEE</b>		
Toute longueur		8,00
<b>FORAINS, CIRQUES, AUTRES</b>		
Voitures, camions, remorques, caravanes	m <sup>2</sup> / jour	0,50
Présentoir	m <sup>2</sup> / jour	0,40
Manège	m <sup>2</sup> / jour	0,10
Cirques et Théâtres / caution	>300m <sup>2</sup>	110,00
Cirques et Théâtres / caution	<300m <sup>2</sup>	54,00
Cirques et Théâtres	Forfait>300m <sup>2</sup>	55,00
Cirques et Théâtres	Forfait<300m <sup>2</sup>	18,00
Expositions automobiles, caravanes	Unité / jour	11,00
Autres occupations du domaine public	m <sup>2</sup> / jour	0,10
<b>BORNE CAMPING-CAR</b>		2,00
<b>AIRE DES NOMADES</b>		Caravane/jour
<b>AIRE DE CAMPING-CARS (mai - septembre)</b>		Emplacement/jour
		4,00

OBJET	UNITE	TARIFS AU 01/07/2010
<b>CONCESSIONS CIMETIERE</b>		
Emplacement simple 15 ans	Forfait	55,00
Emplacement " 30 ans	Forfait	129,00
Emplacement " 50 ans	Forfait	219,00
Emplacement double 15 ans	Forfait	109,00
Emplacement " 30 ans	Forfait	238,00
Emplacement " 50 ans	Forfait	436,00
<b>COLUMBARIUM</b>		
15 ans	Forfait	694,00
30 ans	Forfait	751,00
50 ans	Forfait	854,00
<b>CONTRAT D'ASSOCIATION</b>		

Ecole privée maternelle	Enfant/St Pol	<b>518,00</b>
Ecole privée primaire	Enfant/St Pol	<b>518,00</b>
<b>FOURNITURES SCOLAIRES</b>		
Maternelle	Enfant/St Pol	<b>25,00</b>
Primaire ( + manuels )	Enfant/St Pol	<b>50,00</b>
Secondaire 1er cycle	Enfant/St Pol	<b>26,00</b>
Classes pratiques	Enfant/St Pol	<b>35,00</b>
Alloc. photocopie/prim.&matern.	Enfant/St Pol	<b>3,70</b>
<b>PARTICIPATION DES COMMUNES</b>		
Ecole publique élémentaires et pré-élémentaire	Enfant/année	<b>972,00</b>
<b>ARBRE DE NOEL</b>		
Ecoles maternelles	Enfant/St Pol	<b>8,60</b>
<b>CLASSES DEPLACEES</b>		
Classes vertes, découvertes...	Enfant/St Pol	<b>34,00</b>
<b>PRESTATIONS TECHNIQUES</b>		
Tracto-pelle	Heure	<b>65,00</b>
Tracteur-remorque+chauffeur	Heure	<b>71,00</b>
Camion	Heure	<b>65,00</b>
Camionnette	Heure	<b>30,00</b>
Compresseur	Heure	<b>30,00</b>
Cylindre	Heure	<b>30,00</b>
Divers matériels	Heure	<b>20,00</b>
Main-d'œuvre	Heure	<b>35,00</b>
Barnum	4 jours	<b>116,00</b>
Barnum monté	4 jours	<b>190,00</b>
Plancher	m <sup>2</sup>	<b>0,60</b>
Scène mobile livrée & montée	Unité	<b>227,00</b>
Podium	m <sup>2</sup>	<b>5,00</b>
Barrière	Unité	<b>1,20</b>
Chaise	Unité	<b>0,35</b>
Table	Unité	<b>1,50</b>
Forfait minimum de location		<b>5,00</b>
Balayeuse	Heure	<b>125,00</b>
Modification de bordures de trottoir	m linéaire	<b>213,00</b>
Balayeuse et lavage haute pression	Heure	<b>152,00</b>
<b>ANIMATION JEUNESSE</b>		
Ateliers jeunesse		
Saint Politains	le trimestre	<b>5,00</b>
Extérieurs	"	<b>10,00</b>

OBJET	UNITE	TARIFS AU 01/07/2010
<b>MEDIATHEQUE / ESPACE MULTIMEDIA</b>		
<b><u>Livres et périodiques</u></b>		
Jeunes jusqu'à 18 ans	de la commune	<b>4,00</b>
Adultes	"	<b>12,00</b>
Famille	"	<b>22,00</b>
Collectivités hors écoles	"	<b>40,00</b>
Occasionnels individuel / mois		<b>3,00</b>
Occasionnels famille / mois		<b>6,00</b>
Jeunes jusqu'à 18 ans	extérieur	<b>7,00</b>
Adultes	"	<b>20,00</b>
Famille	"	<b>37,00</b>

Ecoles-centre aéré-maison des jeunes-maison de l'enfance- centre documentation Jacques Prévert & Kreisker		<b>Gratuit</b>
<b><u>Audiovisuel</u></b>		
Abonnement (utilisateurs visés ci-dessus )		<b>10,00</b>
<b><u>Livres, périodiques et audiovisuel</u></b>		
Demandeurs d'emploi & étudiants		<b>1/2 tarif</b>
<b><u>Espace@multimedia</u></b>		
Enfant	de la commune	<b>4,00</b>
Adulte	"	<b>12,00</b>
1/2 tarif	"	<b>6,00</b>
Occasionnel / 30 mn	"	<b>0,80</b>
Occasionnel / 1h	"	<b>1,50</b>
Enfant	extérieur	<b>7,00</b>
Adulte	"	<b>20,00</b>
1/2 tarif	"	<b>10,00</b>
Occasionnel / 30 mn	"	<b>0,80</b>
Occasionnel / 1h	"	<b>1,50</b>
<b><u>Autres prestations</u></b>		
Photocopie	Unité	<b>0,10</b>
Impression	Page noir & blanc	<b>0,10</b>
"	Page couleur	<b>0,30</b>
Disquette	Unité	<b>0,80</b>
Vente de livres		
- petit format	Unité	<b>0,50</b>
- moyen format	Unité	<b>1,00</b>
- grand format	Unité	<b>2,00</b>
Vente de cassette audio	Unité	<b>0,50</b>

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour et 6 abstentions  
(MM. Jean-Yves PENDU, Claude CAVAREC, Bernard SIMON Mmes Anne-Marie  
ABJEAN-UGUEN, Marie-Paule PRIGENT-GUERER, Melle Monique BECAM)**

## **4 – CESSION DES ANCIENS HARAS DE KELOU MAD ET DU LOGEMENT**

(Rapporteur : M. François BOURDON)

Parmi les biens récemment proposés à la vente figurent les anciens haras de Kélou Mad ainsi que le logement attenant à la propriété des haras.

Deux acheteurs ont répondu favorablement à l'offre de prix fixée par la commune et deux compromis de vente ont été signés en l'Etude de Maître QUERE le 11 juin 2010.

Il vous est ainsi proposé :

- de céder à M. Franck BONA l'immeuble cadastré AN n°8 d'une superficie de 2192 m<sup>2</sup> au prix de 150.000 € (cent cinquante mille euros) ; frais pour l'acquéreur ;
- de céder à Mme Didier VAILLENT née BONA l'immeuble cadastré AN n°376 d'une superficie de 785 m<sup>2</sup> au prix de 48.000 € (quarante huit mille euros) ; frais pour l'acquéreur ;
- d'autoriser le maire à signer, au nom de la commune, les actes authentiques de cession en l'Etude de Maître QUERE, notaire à Saint-Pol-de-Léon.

**Discussion :**

M. Hervé JEZEQUEL : la surface communiquée dans la note de synthèse est différente (rectifier la superficie à 2192 m<sup>2</sup>)

M. le Maire : les vérifications seront faites avant la signature des actes et la rédaction de la délibération.

M. Claude CAVAREC : Que deviennent les chevaux hébergés ?

M. le Maire : M. BONA reconduit la plupart des conventions avec les particuliers.

M. Bernard SIMON : Destination ?

M. le Maire : pour abriter les véhicules réparés par le garage BONA. Des assurances ont été prises pour que cette parcelle ne devienne pas une « casse auto ».

M. Bernard SIMON : nous faisons part de notre regret que ces surfaces disponibles ne soient pas destinées à la construction.

M. Hervé JEZEQUEL : Ces parcelles ont déjà été proposées au bailleur départemental (HABITAT. 29) qui demandait :

- une cession gratuite du terrain,
  - la prise en charge par la commune de la totalité des réseaux.
- Le Conseil Municipal de l'époque avait refusé ces conditions.

**Après en avoir délibéré,  
le Conseil Municipal accepte par 27 voix pour et 2 abstentions  
(M. Bernard SIMON et Melle Monique BECAM)**



## **5 – MONTANT DES INDEMNITES DE SINISTRE ARRETE**

**AU 31/12/2009**

(Rapporteur : M. François BOURDON)

Monsieur le maire rappelle qu'il est de la compétence du conseil municipal que d'accepter les indemnités de sinistre en tant que mesure d'exécution des contrats.

A la suite des sinistres survenus sur les biens communaux au cours de l'exercice 2009, les indemnités perçues sont les suivantes :

janvier-09	VITRES TY COAT	475,91
février-09	JARDINIERE RUE LECLERC	286,30
mars-09	PROJECTEUR QUAI DE PEMPOUL	1 018,10
	BORNE ELECTRIQUE PLACE GOURVENNEC	3 528,19
août-09	FUITE DE FIOUL RUE LECLERC	4 072,50
septembre-09	LAMPADAIRE ROUTE DE MORLAIX	2 067,94
octobre-09	MAISON DES JEUNES / SOLDE LITIGE COMMUNE-AXA	6 989,20
	SINISTRE KERAUDREN	365,00
	JARDINIERE ROUTE DE ROSCOFF	364,14
novembre-09	MURET RUE PEN AR PONT	1 798,00
décembre-09	SIEGE THEATRE	229,70

**TOTAL = 21 194,98**

Conformément aux dispositions réglementaires, il vous est demandé d'accepter le montant de ces indemnités s'élevant à 21.194,98 € pour l'exercice 2009.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

## **6 – CLOTURE DES COMPTES & DISSOLUTION DU BUDGET**

**LOTISSEMENT DE LETIEZ**

(Rapporteur : M. François BOURDON)

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il n'y a plus d'opérations à constater sur le budget Lotissement de Létiez qui n'a pas donné lieu au vote d'un prévisionnel 2010.

Toutes les opérations et les engagements sont soldés ; les comptes sont à zéro.

Afin d'entériner la dissolution du budget Lotissement de Létiez au 31 décembre 2009, il convient donc d'autoriser le receveur de la commune à procéder à l'apurement des comptes et à la dissolution du budget n° 80700 – LETIEZ-LOTISSEMENT.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

## **7 – ACQUISITION DE PARCELLES COMMUNAUTAIRES** **A KERENNEC**

(Rapporteur : M. François BOURDON)

Monsieur le maire rappelle qu'en date du 28 octobre 2009 le conseil municipal a validé un échange entre des parcelles de Kervarqueu achetées aux Consorts MOAL et d'autres appartenant en propre à M. Pierre GUIVARCH.

Dans le cadre de cet accord, M. Pierre GUIVARCH a souhaité également se rendre propriétaire des parcelles BH n° 125 et n° 131 de Kérennec qui appartiennent à la CCPL.

Pour mener l'échange à son terme et faciliter les procédures, il est proposé aux membres du conseil municipal d'acquérir sans frais, par acte administratif, les parcelles BH n° 125 et n° 131 d'une superficie totale de 15480 m<sup>2</sup> au prix de 13.275,00 € (treize mille deux cent soixante quinze euros) avant de les revendre ultérieurement à M. Pierre GUIVARCH.

### **Discussion :**

*M. Jean-Yves PENDU* : je suis gêné car on a délibéré sur l'échange. Ce point-là n'a pas été débattu en commission d'Urbanisme. La réserve foncière constituée par la CCPL va servir de monnaie d'échange. Ça n'est pas très logique en matière d'urbanisme en ces temps difficiles pour les jeunes agriculteurs.

*M. le Maire* : ces 2 parcelles sont enclavées près de ses terres. N'étant pas avantagé par l'échange, la vente de ces parcelles peut compenser pour partie le peu d'intérêt pour lui dans l'échange.

*M. Jean-Yves PENDU* : ce n'est pas la méthode qui me dérange, c'est la destination de ces terrains constitués en réserves foncières quand on connaît la difficulté des collectivités à se constituer des réserves foncières pour dédommager les exploitants qui perdent de la surface agricole.

**Après en avoir délibéré,**

le Conseil Municipal accepte par 23 voix pour et 6 abstentions  
(MM. Jean-Yves PENDU + 1 pouvoir, Claude CAVAREC, Bernard SIMON Mme Marie-  
Paule PRIGENT-GUERER, Melle Monique BECAM)

## **8 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE** **AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2010**

(Rapporteur : M. François BOURDON)

Monsieur le maire informe qu'un appel d'offres ouvert a été publié le 15 avril 2010 en vue de la fourniture de repas en liaison froide pour l'année scolaire 2010-2011.

Trois sociétés de restauration ont déposé une offre :  
COMPASS GROUP, OCEANE DE RESTAURATION et KEGIN GREIZ.

Les deux commissions d'appel d'offres réunies les 16 et 23 juin ont classé les offres de la manière suivante selon les critères retenus dans le règlement de consultation :

- |                          |                        |
|--------------------------|------------------------|
| - COMPASS GROUP          | : 67,32 points sur 100 |
| - OCEANE DE RESTAURATION | : 88,00 points sur 100 |
| - KEGIN GREIZ            | : 91,71 points sur 100 |

Monsieur le maire propose d'attribuer le marché de restauration scolaire pour l'année 2010-2011 à la régie de restauration KEGIN GREIZ, classée en tête, conformément au choix de la commission d'appel d'offres. Il demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser :

- à signer le marché de prestation avec la société attributaire ;
- à négocier avec la Société OCEANE DE RESTAURATION la reprise du matériel de restauration.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

## **9 – DEMANDE DE SUBVENTION ECO-FAUR** **POUR LE PROJET DE PARC PAYSAGER DE ST-ROCH**

(Rapporteur : M. François MOAL)

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'appel à projet ECO-FAUR prévoit un volet spécifique d'aide à l'ingénierie en amont des projets éligibles ECO-FAUR.

L'étude pré-opérationnelle de définition du projet St-Roch s'est faite en deux phases :

- étude préliminaire et AVP en 2008 pour un montant HT de 4.150,00 €.
- projet et exécution des travaux en 2010 pour un montant HT de 8.500,00 € dont 4.590,00 € pour la phase travaux.

Les deux missions ont été confiées au Cabinet A & T Ouest.

La délibération sollicitant l'aide financière de la Région doit :

- engager la commune à réaliser l'étude ;
- solliciter la subvention ECO-FAUR plafonnée à 30.000,00 € pour un montant subventionnable de 7.200,00 € à hauteur de 50% soit une subvention de 3.600,00 € ;
- mentionner le prestataire retenu à savoir le Cabinet A & T Ouest.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

## **10 – CESSION D'UN DÉLAISSÉ COMMUNAL A KERFISSIEC**

(Rapporteur : M. François MOAL)

Monsieur le maire fait part de la demande de M. Patrice Kerdiles de se porter acquéreur d'un délaissé de voirie cadastré AB n° 175 au droit de sa propriété sise 676 rue de Kerfissiec.

La parcelle, d'une superficie de 102 m<sup>2</sup>, a été estimée à 50,00 € le m<sup>2</sup> par France Domaine.

Après avis favorable de la commission Urbanisme, la commission des Finances du 23 février 2010 a proposé de ramener le prix de vente à 25,00 € le m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal doit autoriser le maire :

- à céder à M. Patrice Kerdiles le délaissé AB n° 175 d'une superficie de 102 m<sup>2</sup> au prix de 25,00 € nets vendeur le mètre carré soit 2.550,00 € (deux mille cinq cent cinquante euros) ;
- à signer au nom de la commune l'acte de vente à intervenir en l'étude du Notaire désigné par l'acquéreur, tous les frais demeurant à la charge dudit acquéreur.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

## **11 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : DÉCISIONS**

(Rapporteur : M. Hervé JEZEQUEL)

- Convention 2010-2011 avec le centre Nautique en date du 6 avril 2010 (nouveau président, plafonnement de l'aide, actualisation des indices de révision).
- Convention 20 mai 2010 avec M. Laurent LAGUNEGRAND pour la mise à disposition d'une calèche en période estivale.
- Convention du 08/06/2010 avec la Société MB ANIMATION pour la mise à disposition de matériels et de personnels du 12/07/2010 au 15/08/2010.
- Convention tripartite de mise à disposition de guides saisonniers par la SPREV (18/06/2010).
- Convention d'utilisation de la cathédrale entre la commune et l'affectataire (18/06/2010).

**le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire**

## **12 – PROJET DE NAVETTE ST-POL / ROSCOFF PAR CAR**

(Rapporteur : M. le Maire)

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'autorisation au Conseil Général pour la mise en place d'une navette par car entre St-Pol-de-Léon et Roscoff a reçu un avis favorable.

Le projet consiste à créer une ligne spécifique – en accord avec les Transports LE BIHAN et LAGADEC prestataires pour le compte du Conseil Général – entre les deux communes qui acceptent de participer à parts égales au financement de ce service de transport. Pour maintenir le prix du billet à 2,00 €, chacune des communes se devra de participer à hauteur de 0,50 € sur chaque titre de transport.

Considérant que le projet de ligne Saint-Pol-de-Léon/Roscoff constitue une expérimentation dans le cadre du contrat de territoire signé entre la CCPL et le Conseil Général du Finistère,

Pour qu'une telle ligne voit le jour, le conseil municipal doit valider :

- La création d'une ligne St-Pol-de-Léon/Roscoff confiée aux prestataires du Conseil Général ;
- L'ouverture d'une ligne de crédits nécessaire au fonctionnement de la ligne (1.000,00 € affectés au compte 6247) ;
- La signature d'une convention entre les deux communes et les deux sociétés de transport fixant les domaines d'intervention des commanditaires et des prestataires.

## **Discussion :**

M. Jean-Yves PENDU : les points d'arrêt sont-ils déterminés ?

M. le Maire : les trajets sont définis mais pas les points d'étape qui évolueront et s'organiseront par l'expérimentation.

**Vote favorable à l'unanimité des membres présents**

## **13 – INFORMATIONS DU MAIRE**

### **➤ Dossier tour nord de la cathédrale**

Le montant des travaux diligentés en urgence sont revus à la baisse pour avoisiner 30.000,00 € TTC.

Entre temps, le conservateur régional et l'architecte des bâtiments de France ont exprimé leur désaccord sur ces travaux de dépose-repose des barres comme prévus initialement ; aussi, le compromis de consolider les barres de ceinturage par des équerres fichées dans les joints a été trouvé. On en profite pour faire un désherbage et refaire les joints les plus attaqués. Le dossier tour nord fera l'objet d'un programme global de travaux.

### **➤ Statue Saint Yves**

Suite au don de la famille CHAPALAIN, la statue est installée provisoirement Place de l'Evêché avant de rejoindre possiblement, avec l'accord de son sculpteur, le square Saint Roch (arrêt de décision non encore définitif).

### **➤ Antennes relais**

Les 3 relais sont retirés du château d'eau avec des problèmes constatés pour le réseau ORANGE ces derniers jours. Les difficultés semblent réglées. Une première mesure de champs a été effectuée le 27 mai avant la mise en service à Kérisnel. Nous avons reçu ses résultats. Une seconde campagne de mesures va suivre courant juillet et l'instance de concertation se réunira dans la foulée des résultats de cette 2<sup>ème</sup> campagne . Une large communication sera faite auprès du public.

### **➤ D.S.P. – Contrat d'Assistance-Conseil**

C'est la Société 3CO de Plurien (22) qui est retenue. Ses avantages ? La bonne connaissance des contrats d'affermage et des sociétés délégataires, son indépendance et sa disponibilité. La mission démarre à la rentrée.

### **➤ Information sur la semaine contre le cancer**

Du 18 au 23 octobre 2010, la commune s'associe à la Ligue contre le Cancer pour une semaine de sensibilisation et d'informations : expositions, conférences et échanges sur les espoirs suscités par les avancées de la recherche contre le cancer.

➤ **Fraîch'Attitude**

Coup de chapeau et remerciement aux agents et élus qui se sont investis dans cette manifestation qui fut, de l'avis de tous, une réussite.

**M. le Maire clôt la séance à 21 heures 30.**

Le Maire,  
Nicolas FLOCH

La Secrétaire de séance,

Joëlle TOUS-MADEC

Les Conseillers Municipaux,